

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## LE CROQUIS SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

## JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.  
Les Abonnements et les Annonces sont  
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-  
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER  
et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8, et à l'Agence  
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-  
partements, rue du Bac, 93.

## Gare de Saumur (Service d'été, 19 mai).

## Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir, Omnibus.  
4 — 35 — — Express.  
3 — 57 — — matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.  
11 — 35 — — Direct-Mixte.  
5 — 11 — — soir, Omnibus.  
9 — 52 — — Poste.

## Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

La Gazette de Madrid, du 30 juillet, contient un décret, en date du 27, déclarant terminée la mission diplomatique à Mexico confiée au général Prim, comte de Reuss, marquis des Castillejas.

Ce décret approuve la conduite que le général Prim a tenue pendant sa mission au Mexique.

Le général Prim a repris ses fonctions de directeur du génie dont il était précédemment chargé. Il a quitté Madrid le 1<sup>er</sup> août, et il s'est rendu dans ses terres de Tolède, où il ne séjournera pas longtemps.

D'après des informations qu'il y a lieu de croire exactes, le général Prim aurait reçu de la reine la mission d'inspecter les places fortes de l'Espagne, Tarifa, Santona, Ferrol, Carthagène, Mahon. Les fortifications de Saragosse, qui sont en ruines, seraient relevées et construites dans les meilleures conditions des places de guerre.

Maintenant une simple réflexion. Doit-on ajouter une grande importance aux témoignages de satisfaction qu'exprime le décret du 27 juillet en faveur du zèle, de la loyauté et de l'intelligence avec lesquels le général Prim a rempli son mandat? Ces éloges ne seraient-ils, au contraire, qu'une simple courtoisie en usage chez nos voisins des Pyrénées?

Nous serions d'autant plus portés à accepter cette dernière hypothèse, que nous voyons arriver à l'ambassade d'Espagne à Paris le marquis de la Havane, que l'on dit chargé de donner au gouvernement français des explications satisfaisantes, précisément au sujet de ces mêmes affaires du Mexique. (Pays.)

Un télégramme de Turin, du 2 août, annonce que Garibaldi est parti pour Bois-Fienze, province de Corleone, en Sicile.

Dans la séance de samedi, au sénat, M. Rattazzi, répondant à une interpellation, a déclaré que le gouvernement faisait tous ses efforts pour empêcher les enrôlements. Quant aux expéditions dont on parle depuis plusieurs jours, le gouvernement est résolu à les prévenir, et il a pris les mesures nécessaires pour cela.

Le préfet provisoire de Palerme vient de publier une proclamation dont voici le sens :

Depuis quelque temps l'île est en fermentation. On a répandu le bruit que le gouvernement ne désapprouvait pas les faits qui ont eu lieu. C'est une assertion erronée. Le respect de la légalité à seul empêché qu'on s'y opposât par la force. Je dois déclarer maintenant que les réunions armées et ayant un caractère militaire sont prohibées par les lois.

Le gouvernement ne peut plus les tolérer, et il doit employer tous les moyens pour les disperser. Que les citoyens en soient prévenus, et que ceux d'entre eux que l'avertissement concerne rentrent dans leurs foyers. Le gouvernement ne peut pas renoncer à sa mission. Aucun nom, quelque cher qu'il soit à la patrie, ne peut usurper les prérogatives de Victor-Emmanuel, roi élu par la nation.

La Monarchia nazionale assure que les jeunes gens qu'on a empêchés de débarquer à Naples ne pourront pas davantage débarquer à Palerme par suite des mesures de précaution prises par le gouvernement.

Suivant la Monarchia nazionale, le motif de l'arrestation du colonel Acerbi se rattacherait aux enrôlements clandestins.

Turin, 5 août. — Les troupes françaises ont réoccupé leurs positions sur la frontière romaine. Garibaldi vient de publier une proclamation datée du bois de Fienze. Voici le sens de cette pièce.

« Jeunes compagnons, aujourd'hui encore nous avons une sainte cause à défendre. Aujourd'hui encore le pays nous réunit. Sans demander où va-t-on? que fait-on? vous êtes accourus, le sourire sur les lèvres, pour combattre d'arrogants dominateurs étrangers.

« Je demande seulement à la Providence de me conserver votre confiance. Je ne puis vous promettre que peines et travaux; mais j'ai confiance dans votre abnégation. Je vous connais, restes mutilés de glorieuses batailles: il est superflu de vous demander la bravoure dans les combats; mais je dois vous demander la discipline sans laquelle il n'y a pas d'armée.

« Les Romains, par leur discipline, ont pu dominer le monde. Sachez vous gagner l'affection des populations, comme vous l'avez fait en 1860, et l'estime de notre vaillante armée pour réaliser l'unification de la patrie. Cette fois encore, les braves Siciliens seront les précurseurs des grandes destinées auxquelles le pays est appelé.

» GARIBALDI. »

On lit dans la Gazette de l'Etoile, de Berlin :

« Plusieurs journaux parlent de dissentiments qui se seraient produits dans le ministère sur des questions qui doivent être prochainement résolues.

« Nous sommes en mesure de déclarer que ces assertions sont dénuées de fondement. Le gouvernement est décidé à procéder, dans toutes les questions politiques, ainsi que dans la question militaire, avec l'accord le plus ferme et le plus complet. »

Les traités de commerce avec la France, parés le 29 mars, ont été signés aujourd'hui au ministère des affaires étrangères.

On mande de Vienne le 1<sup>er</sup> août, que les séances de la chambre des députés ont été momentanément suspendues et qu'elles seront reprises.

D'après une dépêche de Raguse, du 3 août, Omer pacha aurait reçu la réponse de Constantinople à la demande d'armistice du prince de Monténégro.

Le généralissime ottoman est autorisé à ouvrir à Scutari des négociations pour la paix sur la base des conditions précédemment offertes aux montagnards, mais ces négociations doivent avoir une prompt issue. Dans le cas contraire, pour prévenir les manœuvres monténégrines, Omer pacha devrait reprendre immédiatement les hostilités. — Havas.

Les nouvelles de Syrie signalent une certaine agitation. Kabouli-Effendi était parti pour Alep.

Le bruit court, dit un télégramme de New-York, que les Français ont occupé Guaymas dans la province de la Sonora (Mexique). Les journaux de

## FEUILLETON.

## JEANNETTE.

(Suite.)

Jeannette se promenait un matin avec la modiste dans le quartier de Gigand. Elle respirait l'air pur des premières heures du jour et de la campagne qui borde cette partie de la ville de Nantes. Jeannette habitait Nantes depuis huit mois; on était alors à la fin de juin, en 1855. Des chants délicieux frappèrent son oreille, elle s'arrêta devant une porte surmontée d'une croix et demanda à Mlle Julie ce que l'on faisait dans ce grand bâtiment.

— Ce sont les Dames-Blanches qui chantent l'office du matin; c'est un couvent.

Jeannette, à ce mot de couvent, sentit toute son âme tressaillir et se débattre contre les souvenirs religieux qui se pressaient en elle, souvenirs toujours si puissants lorsqu'ils sont le résultat de nos premières impressions, de nos premiers sentiments.

— Ah! pensa-t-elle, voilà déjà bien longtemps, bien longtemps, que je vis en dehors de tous mes devoirs religieux et que la prière s'est retirée de moi.

Le soir de ce jour, M. Armand lui dit :

— Ma chère Jeannette, j'ai peur que l'ennui ne te ga-

gne ici; tu vis si solitaire, si renfermée: je ne me fâcherais pas si tu voulais reprendre ton premier état de modiste; cela t'occuperait, cela te distrairait.

Jeannette le regarda sans pouvoir parler; mais, dans ce regard, M. Bonneval fils lut un si douloureux étonnement, qu'il se mordit les lèvres, sentant bien que ce moment allait être ce qu'on est convenu d'appeler dans la vie un moment critique, un mauvais quart d'heure.

— Enfin, reprit-il, si cela ne te plait pas, n'en parlons plus. Je n'ai pas les préjugés de mon père; à sa place je ne t'aurais pas fait apprendre le piano. On n'en joue jamais quand on est dans son ménage; on a, ma foi! bien d'autres choses à faire.

— Et quand serons-nous dans notre ménage, monsieur Armand? demanda Jeannette, d'une voix dont l'expression n'était pas exempte de reproche.

— Si tu m'aimais, ma chère enfant, tu comprendrais que je me suis un peu trop avancé... que je n'ai pas calculé... Enfin, ce que je puis t'assurer, c'est que je t'aime beaucoup!... Mais... mais... je ne puis pas, je ne puis pas encore t'épouser!...

— Ah! mon pauvre Pierre! s'écria Jeannette en joignant les mains.

— Vas-tu encore me parler de ce garçon-là!... Je finirai par croire que tu l'aimais plus que tu ne m'aimais!

— Il est bien vrai, reprit-elle en sanglotant, il est bien vrai que j'en n'ai jamais pas du tout comme je vous aime?

— Allons, ne pleure plus, je t'aime toujours, ne le sais-tu pas? Je t'assure que je t'aime beaucoup.

— Mais vous ne pouvez pas m'épouser... murmura Jeannette au milieu de ses sanglots. Ah! malheureuse que je suis... je n'ai plus qu'à mourir!

M. Armand tâcha de la consoler et de faire passer dans son cœur toute l'immoralité du sien; il fut très-éloquent d'abord; puis, voyant que Jeannette pleurait toujours, il se leva, fit trois ou quatre tours dans la chambre arracha les petites fleurs qui égayaient la fenêtre, frappa sa badine sur ses souliers vernis, mit son chapeau, ouvrit la porte et sortit.

— Armand! cria Jeannette, vous vous en allez...

— Que voulez-vous que je fasse? J'ai mal à la tête de vous voir pleurer.

— Ah! dit Jeannette, vous pouvez vous en aller alors!...

— Je reviendrai demain. Je t'en prie, sois raisonnable; je t'assure que je t'aime beaucoup.

Jeannette écouta le bruit de ses pas... et, lorsqu'elle ne l'entendit plus, elle se leva, étendit ses bras vers le ciel, et jeta, elle aussi, ce cri de détresse, cet appel

New-York croient que dans le cas d'une rupture entre les Etats-Unis et l'Europe, les Français feraient de Guaymas la base de leurs opérations contre les forces fédérales.

Des avis venus par la voie de Panama signalent la présence de deux steamers français à Acapulco. Les Mexicains ont élevé des batteries sur la montagne avec l'intention d'attaquer ces deux bâtiments.

Les dépêches de New-York vont jusqu'au 24 juillet.

A la date du 22, une grande agitation régnait à Nashville. Les confédérés s'étaient avancés jusqu'à 5 milles de cette ville.

Les enrôlements étant peu nombreux, de nouvelles primes ont été offertes aux volontaires.

Le gouverneur de l'Ohio déclare dans une proclamation que, s'il n'obtient pas le contingent de volontaires demandé, il ordonnera la conscription.

Il est question d'un échange général des prisonniers.

L'opinion publique considère la situation comme plus sombre que jamais depuis le commencement de la guerre.

Une partie du corps du général Pope a eu un engagement heureux avec les confédérés près de Frédérikshourg; le camp de ces derniers a été livré aux flammes.

Une proclamation du président Lincoln autorise la saisie de toute propriété confédérée dans un but militaire et permet l'emploi des nègres pour les besoins de la guerre.

Les fédéraux n'ont pu parvenir à détruire le bâtiment de guerre confédéré récemment arrivé à Wicksburg.

Le bruit court que le corps confédéré qui s'avancait vers Nashville s'est retiré. La crainte d'une attaque contre cette ville a disparu.

Mac Clellan a reçu des renforts considérables.

Les confédérés ont pris Greenville dans le Missouri. Le gouverneur de cet Etat a fait appel aux milices pour exterminer les guerillas. — Havas.

#### FAITS DIVERS.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes vient d'adresser la circulaire suivante à NN. SS. les archevêques et évêques :

Paris, le 1<sup>er</sup> août 1862.

Monseigneur,

Les populations ne tarderont pas à se réunir dans nos églises pour célébrer une solennité religieuse à laquelle un pieux usage a rattaché la fête nationale de notre pays. L'Empereur, obéissant aux traditions de sa dynastie et à ses sentiments intimes, désire qu'en ce jour de glorieux anniversaire des prières unanimes appellent sur lui et sur La Famille Impériale les bénédictions du Ciel. Il désire que de tous les sanctuaires s'élèvent à la fois des actions de grâces pour la protection éclatante dont la Providence ne cesse de couvrir l'Empire, et des vœux pour la grandeur et la prospérité de la France. Je réponds aux intentions de Sa Majesté, en vous priant, Monseigneur, de vouloir bien ordonner qu'un *Te Deum*,

vers d'autres consolations que celles de la terre, qu'avait fait entendre Pierre au bord de l'abîme :

— Mon Dieu ! ayez pitié de moi !

Mais l'heure n'était pas venue, et Dieu lui laissa la douleur, amère, poignante, désespérée.

A partir de cette soirée, dans laquelle Jeannette avait touché le fond du précipice où elle était tombée, M. Armand vint plus rarement.

La tristesse, les reproches muets de sa victime le fatiguaient, l'ennuyaient. Il lui fallait une liaison et non une passion. Jeannette l'aimait trop.

— Est-ce que tu es malade, Jeannette ? lui dit un jour la modiste; je te trouve bien changée; on dirait que tu as du chagrin, un grand chagrin ?

Jeannette ne répondit que par des larmes.

— Est-ce que ce Monsieur, qui devait t'épouser, ne t'aimerait plus ?

— Ah ! s'écria Jeannette, je ne savais pas que cela fit tant de mal ! si je l'avais su, je n'aurais jamais eu la caudé de faire souffrir à Pierre ce que je souffre.

— Bah ! ne crois pas ça ! les hommes ont beau avoir du chagrin, ils en ont toujours moins que les femmes... Il est peut-être marié à présent.

— Pauvre Pierre, je le lui disais bien, que je ne reverrais plus jamais Ploaré, la grande mer et notre chère

suivi du *Domine salvum*, soit chanté, le 15 août, à l'issue de l'office divin, dans chaque paroisse de votre diocèse. J'invite M. le préfet à concerter avec Votre Grandeur les mesures que cette cérémonie peut réclamer.

Agréez, Monseigneur, l'assurance de ma considération.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,  
ROULAND.

— Une circulaire analogue a été adressée à MM. les présidents du directoire de l'Eglise de la confession d'Augsbourg, du consistoire central des Israélites et des consistoires des Eglises réformées.

— Le *Journal de Saint-Petersbourg* annonce que M. de Bourboulon, ambassadeur de France en Chine, est arrivé à Irkutsk et qu'il se propose de retourner en France par la Sibérie. Il est accompagné de M<sup>me</sup> de Bourboulon, du capitaine Bouvier, de quatre autres militaires français et d'un Chinois.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Par décret de l'Empereur, en date du 16 juillet 1862, M. Boutet Bruneau est nommé adjoint au maire de Saumur, en remplacement de M. Duterme, démissionnaire.

M. Boutet a été installé à la séance du conseil municipal de vendredi 1<sup>er</sup> août.

Dimanche matin, M. Louvet, maire de Saumur, et M. Chedeau, premier adjoint, ont assisté à l'essai des pompes et aux grandes manœuvres des pompiers. Il y un an que la compagnie se livre à ces exercices, et aujourd'hui chaque homme est en état de porter secours à quelque étage qu'il soit, dans les mansardes aussi bien qu'au premier d'une maison incendiée.

M. Louvet s'est montré très-satisfait de ce résultat et a félicité les pompiers de leur zèle, de leur discipline et de leur persévérance.

Cet essai de pompes a été une véritable fête; les manœuvres ont eu lieu au son de brillantes fanfares, exécutées par les jeunes élèves de M. Meyer. La précision et l'ensemble avec lesquels chaque morceau a été joué font le plus grand honneur au chef de musique et aux exécutants. M. Louvet s'est avancé au milieu d'eux, a complimenté M. Meyer sur le succès qu'il a obtenu et a tiré de ces heureux débuts un augure favorable pour l'avenir de la musique des pompiers.

Samedi dernier, un bien triste accident est arrivé dans l'église de Nantilly. M. Déon, maître serrurier à Saumur, était monté sur un échafaudage, à quatre ou cinq mètres au-dessus du sol, pour placer un scellement, quand tout à coup une attaque de paralysie le frappa. Il perdit l'équilibre et est tombé à la renverse sur le dallage de l'église. Dans sa chute, il s'est fait une large blessure au crâne. Son état inspire les plus vives inquiétudes.

Pendant le violent orage qui a éclaté sur Saumur, dans la nuit de mercredi à jeudi, une bonne fille de notre ville a cru être foudroyée; fort heureusement elle en fut quitte pour la peur.

Tout le monde dans la maison était debout

dans une même chambre; seule elle avait passé dans une pièce voisine pour fermer une fenêtre. Au moment où elle se présentait à la croisée, un éclair des plus vifs sillonna la nue, accompagné d'une violente détonation. La pauvre fille tendit les épaules et resta bouche bée. Elle revint effrayée trouver ses compagnes, et leur dit qu'elle venait d'avalier la foudre, qu'elle en avait la bouche encore tout empâtée, et qu'en attendant qu'elle fit son effet, elle allait se coucher. Elle gagna sa chambre. Chacune de la suivre, de la surveiller et de l'interroger. Après deux ou trois heures d'attente, aucun symptôme ne se manifestant, notre vieille engagea ses compagnes à prendre du repos. « J'ai l'estomac lent, leur dit-elle, ce sera pour plus tard. »

On nous assure que la foudre n'a encore causé aucun effet. La dose n'aura pas été assez forte.

Nous lisons avec un bien vif plaisir, dans le *Moniteur*, que la croix d'officier de la Légion d'Honneur a été accordée à M. Levesque-Desvannes (Ambrôise), lieutenant de vaisseau, actuellement en Chine.

Cet officier si distingué est un de nos compatriotes, et appartient à une des familles les plus honorables de notre cité. (Maine-et-Loire.)

Voici les noms de MM. les jurés de notre arrondissement qui doivent siéger pendant la session des assises du troisième trimestre, ouvertes hier à Angers.

MM.

Lippmann, Alfred, entrepreneur de la maison centrale de Fontevault.

Bonnemère, Eugène, propriétaire à Louerre.

Jamet, Louis, fils, propriétaire à Saumur.

Tesnier, Jean, propriétaire à Villebernier.

Lespagnol, Pierre, propriétaire à Denezé.

De la Selle, François-Edmond, propriétaire à Nueil.

Alotte, Alexandre, propriétaire à Varennes-sous-Montsoreau.

Guérin, Paul, propriétaire à Saint-Lambert-des-Levés.

VILLE DE SAUMUR.

#### FÊTE DU 15 AOUT.

##### RÉGATES SAUMUROISES

(Deux heures après midi.)

##### COURSES A LA VOILE ET AUX AVIRONS.

1<sup>re</sup> Course aux avirons.

Prix. Un pavillon donné par la ville.

Un rameur aux avirons de couple.

2<sup>o</sup> Course à la voile si le vent le permet, aux avirons, sans nombre limité.

1<sup>er</sup> Prix. Une médaille d'argent donnée par la ville.  
2<sup>e</sup> Prix. Un pavillon donné par la société des régates.

3<sup>o</sup> Course aux avirons.

Prix. Une médaille de bronze donnée par la ville.  
Toute embarcation bordant deux avirons de pointe.

4<sup>o</sup> Course.

Prix. Un pavillon.

Youyou et périssoir, assis ou debout, à l'aviron ou à la pagaie.

église.

— En voilà, une idée ! et qu'est-ce qui t'empêchera d'y aller si tu veux y aller ? Je te donnerai de l'argent ; je t'en prêterai si tu n'en a pas...

— De l'argent !... merci ! Ah ! ce n'est pas cela qui m'empêchera jamais de retourner à Ploaré. Ne suis-je pas venue à pied, avec onze francs dans ma poche... jusqu'à Paris ? Bon Dieu ! que j'étais vaillante alors, et j'aimais la vie !... Il y a de cela trois ans... Retourner à Ploaré !... me voir montrée au doigt... m'entendre désigner comme une fille perdue qu'il faut fuir... Ne plus oser rentrer dans la maison où ma mère est morte comme une sainte !... Non, non, je ne veux pas, je ne peux pas retourner à Ploaré.

— Eh bien ! reprit la modiste, si tes idées, qui ne sont pas les miennes, sont tournées ainsi ; ne pense plus à ton pays et décide-toi à quelque chose de raisonnable ; tu ne peux vivre comme cela en dame, si...

J'ai encore devant moi cinquante francs ; je suis arrivée à Nantes avec 600 fr. que j'avais gagnés chez M. Bonnaval. Je n'ai rien voulu coûter à M. Armand. Je puis donc rester encore où je suis, et vivre en travaillant. Voulez-vous me prendre en journée ?... Ce ne sera peut-être pas pour bien longtemps.

Le lendemain Jeannette mit une robe d'indienne, un

petit tablier de soie noire, lissa ses cheveux sans boucles sous un bonnet de tulle et se rendit place de la Bourse.

Elle fit ce chemin, que chaque jour elle trouvait plus long, pendant trois mois de suite. Elle prenait ses repas chez la modiste, et comme d'être courbée sur son aiguille la faisait quelquefois tousser, Mlle Julie lui donna à faire les petites courses du quartier Saint-Pierre ; ce quartier la rapprochait, le soir de la place Saint-Similien.

Quelquefois, en rentrant chez elle, elle trouvait M. Armand qui l'attendait à sa porte. Un rayon de joie traversait alors ses yeux fatigués de pleurer.

— Ah ! vous voilà, disait-elle ; vous pensez donc encore à moi ?

Et la pauvre enfant se reprenait à la vie, elle avait tant souffert, elle souffrait tant encore, que ses rêves de vanité n'avaient laissé en elle que des remords et des regrets !

Un jour, elle venait d'achever un délicieux petit chapeau de crêpe blanc qu'elle devait porter le soir chez la femme du payeur-général : elle paraissait ce jour-là plus gaie que de coutume. M. Armand était allé chez elle la veille, et quelques bonnes paroles lui avaient mis un peu d'espoir au cœur.

Aussi facile à s'alarmer qu'à se rassurer, l'amour res-

Dès que le signal du départ sera donné, toutes les embarcations étrangères aux régates devront se retirer en dehors des bouées indiquant le parcours.

Les inscriptions auront lieu, jusqu'au 12 août inclusivement, au bureau de l'architecte-voyer. (000) Approuvé : Le maire, LOUVET.

Voici d'après le *Maine-et-Loire*, quelques renseignements sur un incendie qui a eu lieu jeudi dans les magasins à fourrages de la caserne de l'Académie, à Angers.

Toute la toiture, environ 22,000 kilogrammes de paille, 8,000 kilogrammes d'avoine et quelques objets mobiliers, le tout d'une valeur approximative de 12,000 fr., ont été brûlés, malgré la promptitude des secours. Rien n'était assuré.

Le grenier où le feu s'est manifesté avait été fermé à six heures, et personne n'y avait pénétré depuis. Mais, dans la journée, on y avait emmagasiné une voiture de paille fraîche. Or, comme le feu s'est déclaré dans l'endroit même occupé par cette paille, il est probable qu'il a été mis par une allumette tombée de la poche de l'un des ouvriers chargés de l'emmagasinement, à l'insu même de cet ouvrier.

Deux accidents, qui auraient pu avoir les suites les plus fâcheuses, ont eu lieu pendant l'incendie.

Le nommé Charles Abafour, charpentier, a été atteint et renversé dans le grenier par un chevron enflammé. Relevé aussitôt, et transporté dans une chambre de la caserne, il a reçu les premiers soins de M. le docteur Hacque et de l'un des médecins du régiment. Quelques instants après, on apportait un autre blessé, le grenadier Baltifol, du 2<sup>e</sup> bataillon du 51<sup>e</sup>, tombé du deuxième étage dans la cour. Hier, leur état était aussi satisfaisant que possible.

A deux heures et demie du matin, tout danger avait disparu. Cependant, par précaution, les pompiers, un fort détachement du régiment et la police ont fait bonne garde jusqu'au jour.

On écrit de Chemillé, 31 juillet :

Hier un incendie considérable a eu lieu dans l'après-midi à la ferme du Bois-Augé, située commune de May.

M. Luce, capitaine de notre compagnie de pompiers, se trouvait par hasard près du lieu du sinistre. Aussitôt averti, il envoya une estafette prévenir en toute hâte cette compagnie, et celle-ci, réunie en peu d'instants, franchit au pas de course les huit kilomètres qui séparent Chemillé du Bois-Augé.

Le feu s'était déclaré dans une grange attenante aux étables. Un vent très-fort poussait les flammes sur une loge couverte en paille et de là sur deux énormes tas de fagots et de foin. Le premier soin de M. Luce fut de faire couvrir ces fagots et les étables de draps continuellement imbibés d'eau, empêchant ainsi le feu de s'étendre et de prendre des proportions qui auraient pu être terribles.

Les pompiers portèrent ensuite tous leurs efforts sur la grange où brûlaient environ vingt-deux charretées de foin. Ce n'est qu'après cinq

heures du travail le plus pénible qu'ils furent maîtres du feu.

Cet incendie est purement accidentel. (*Idem.*)

Les orphéonistes français vont se rendre à Turin et à Milan, pour donner plusieurs festivals qui auront lieu du 15 au 20 septembre prochain. Cent vingt-six sociétés chorales, parmi lesquelles nous remarquons celle d'Angers, sont déjà inscrites.

Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire.

## XXV<sup>e</sup> CONCOURS DÉPARTEMENTAL D'ANIMAUX DOMESTIQUES.

### PROGRAMME.

ARTICLE 1<sup>er</sup>. Le vingt-cinquième Concours départemental d'animaux domestiques aura lieu à Angers, place du Champ-de-Mars, le dimanche 28 septembre 1862, à neuf heures précises du matin.

ART. 2. Les propriétaires, agriculteurs et éleveurs du département, qui désireront faire concourir leurs animaux, devront les présenter le dit jour, au lieu indiqué, pour être enregistrés; les animaux qui n'auraient pas été présentés et inscrits avant neuf heures ne seront pas admis.

ART. 3. La distribution des récompenses se fera sur l'avis d'un jury formé dans le sein de la Société.

ART. 4. L'attribution des médailles est entièrement dévolue à l'appréciation du Jury.

ART. 5. Les primes seront décernées dans l'ordre et aux conditions qui suivent :

#### 1<sup>re</sup> CLASSE. — ESPÈCE BOVINE.

##### Taureaux de 2 à 3 ans. — 6 PRIMES.

1 prime de 1<sup>re</sup> classe de 50 fr. — 1 prime de 2<sup>e</sup> classe de 40 fr. — 1 prime de 3<sup>e</sup> classe de 30 fr. — 1 prime de 4<sup>e</sup> classe de 25 fr. — 1 prime de 5<sup>e</sup> classe de 15 fr. — 1 prime de 6<sup>e</sup> classe de 10 fr.

##### Taurillons de 1 à 2 ans. — 10 PRIMES.

1 prime de 1<sup>re</sup> classe de 40 fr. — 1 prime de 2<sup>e</sup> classe de 30 fr. — 1 prime de 3<sup>e</sup> classe de 25 fr. — 1 prime de 4<sup>e</sup> classe de 20 fr. — 3 primes de 5<sup>e</sup> classe de 15 fr. — 3 primes de 6<sup>e</sup> classe de 10 fr.

##### Génisses de 2 à 3 ans. — 12 PRIMES.

1 prime de 1<sup>re</sup> classe de 30 fr. — 1 prime de 2<sup>e</sup> classe de 25 fr. — 3 primes de 3<sup>e</sup> classe de 20 fr. — 3 primes de 4<sup>e</sup> classe de 15 fr. — 4 primes de 5<sup>e</sup> classe de 10 fr.

##### Génisses de 1 à 2 ans. — 9 PRIMES.

1 prime de 1<sup>re</sup> classe de 25 fr. — 3 primes de 2<sup>e</sup> classe de 15 fr. — 5 primes de 3<sup>e</sup> classe de 10 fr.

#### 2<sup>e</sup> CLASSE. — ESPÈCE OVINE.

##### Races anglaises. — Béliers. — 3 PRIMES.

1 prime de 1<sup>re</sup> classe de 20 fr. — 1 prime de 2<sup>e</sup> classe de 15 fr. — 1 prime de 3<sup>e</sup> classe de 10 fr.

NOTA. Ces animaux devront être âgés de 8 mois au moins.

#### 3<sup>e</sup> CLASSE. — ESPÈCE PORCINE.

##### Race craonnaise. — Verrats. — 4 PRIMES.

1 prime de 1<sup>re</sup> classe de 30 fr. — 1 prime de 2<sup>e</sup> classe de 20 fr. — 2 primes de 3<sup>e</sup> classe de 10 fr.

NOTA. Ces animaux devront être âgés de 6 mois au moins.

##### Races anglaises pures et croisées. — Verrats.

#### 2 PRIMES.

1 prime de 1<sup>re</sup> classe de 20 fr. — 1 prime de 2<sup>e</sup> classe de 15 fr.

NOTA. Ces animaux devront être âgés de 6 mois au moins.

ART. 6. Les animaux qui ont obtenu des primes dans les concours généraux et régionaux ne seront pas admis à concourir de nouveau. Leur présence pourra néanmoins donner lieu au rappel de la prime obtenue.

ART. 7. Les animaux primés dans un précédent concours départemental ne pourront concourir de nouveau que pour des primes d'un degré supérieur à celles précédemment obtenues.

ART. 8. Toute personne qui sera convaincue d'avoir fait une fausse déclaration d'âge ou de race des animaux présentés, pourra être exclue du concours par le jury.

ART. 9. Dans l'appréciation des animaux reproducteurs, le jury aura égard aux livrets ou attestations authentiques constatant le nombre de saillies faites par les animaux présentés.

ART. 10. Les primes qui, faute de sujets, ne seraient pas décernées dans les classes auxquelles elles sont affectées, pourront être réparties par le jury entre les autres classes.

Arrêté par le Comité d'agriculture de la Société industrielle, le 21 juin 1862.

#### TAXE DE LA VIANDE.

Par arrêté du Maire de Saumur, du 1<sup>er</sup> août 1862, le prix du kilogramme de viande 1<sup>re</sup> qualité, est fixé comme il suit :

Bœuf . . . . .	1 fr. 20 c.
Veau . . . . .	1 25
Mouton . . . . .	1 50

Pour chronique locale et faits divers : P. CODER.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Turin, 3 août. — A la proclamation par laquelle Garibaldi appelle autour de lui la jeunesse italienne et ses anciens compagnons d'armes pour une expédition indéterminée, le gouvernement vient de répondre par la proclamation suivante :

Italiens! — Au moment où l'Europe rend hommage à la sagesse de la nation et reconnaît ses droits, il est douloureux à mon cœur de voir des jeunes gens inexpérimentés et trompés, oubliant leurs devoirs et la gratitude due à nos meilleurs alliés, faire un signal de guerre au nom de Rome, de ce nom vers lequel tendent les vœux et les efforts communs. Fidèle au statut juré par moi, j'ai tenu haut le drapeau de l'Italie, rendu sacré par le sang, et glorieux par la valeur de mes peuples. Celui-là ne suit pas ce drapeau qui viole les lois et porte atteinte à la liberté, à la sécurité de la patrie, en se constituant juge de ses destinées.

Italiens! — Tenez vous en garde contre de coupables impatiences et d'imprudentes agitations. Quand l'œuvre de l'accomplissement de notre grande œuvre aura sonné, la voix de votre roi se fera entendre parmi vous. Tout appel qui n'est pas le sien est un appel à la révolte et à la guerre civile.

La responsabilité et la rigueur des lois tomberont sur ceux qui n'écouteront pas mes paroles. Roi acclamé par la nation, je connais mes devoirs. Je saurai conserver dans son intégrité la dignité de la couronne et du parlement, afin d'avoir le droit de demander à l'Europe une entière justice pour l'Italie.

Turin, 3 août 1862. — VICTOR-EMMANUEL. — contresigné : Durando.

Raguse, 3 août. — En apprenant que les Turcs ne voulaient négocier que sur les bases précédemment proposées, Mirko a résolument repoussé l'ultimatum d'Omer pacha et a ordonné à son armée de se préparer à reprendre les hostilités. Les Monténégrins ont tous fait le serment de vaincre ou de mourir. — Havas.

#### Sommaire de L'ILLUSTRATION du 2 août 1862.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Londres. — Causerie dramatique. — Statue de Camoëns, à Lisbonne. — Inauguration de l'embranchement du chemin de fer de Troyes à Bar-

semble à l'enfance : chez l'un comme chez l'autre les sourires sont bien près des pleurs.

Jeannette partit d'un pied léger et sonna à la porte d'un riche hôtel. On la fit monter au premier étage, et un domestique prit le carton et lui dit d'attendre dans l'antichambre. Quelques instants après, une jeune personne accourut vers elle en la priant de rattacher une fleur qui venait de tomber. Jeannette remit une épingle, et elle allait se retirer, lorsqu'on sonna à la porte et que l'on ouvrit presque en même temps.

— Ah! c'est vous, Monsieur Armand? dit vivement la jeune personne; regardez donc le délicieux chapeau que Mademoiselle m'apporte; n'est-ce pas qu'il est charmant et qu'il me va bien?... Vous m'avez dit vous aimiez le muguet, et j'en ai fait mettre.

M. Armand était devenu craoisi, et Jeannette le regardait avec des yeux dont la flamme le brûlait...

— Venez, venez, Mademoiselle, dit-il enfin; j'apporte à Mme votre mère la procuration qu'elle m'avait demandée.

— Tous deux disparurent et Jeannette ne les eut pas plus tôt perdus de vue que ses jambes fléchirent sous elle... Les domestiques la firent asseoir. Elle prétextait une extrême fatigue et demanda d'une voix qu'elle parvint, à force de volonté, à raffermir, si M. Armand Bonneval

était le notaire de ces dames.

— Oui, oui; le notaire et l'amant, en attendant qu'il soit davantage... répliqua le domestique en riant.

— Est-ce que vous le connaissez? dit la femme de chambre.

— Un peu... répondit Jeannette en faisant un grand effort pour ne pas défaillir.

— En ce cas, dites-nous ce que vous pensez de lui. Rendra-t-il Mademoiselle heureuse? Il dit qu'il l'aime beaucoup; mais Mademoiselle a une dot superbe, et on ne sait jamais...

Jeannette s'était levée, tremblant de tous ses membres, et, malgré les instances des domestiques pour qu'elle attendit encore, elle avait descendu l'escalier, traversé la ville et franchi le seuil de sa porte absolument comme, un an auparavant, Pierre avait descendu l'escalier de M. Bonneval et traversé les rues de Paris pour aller tomber à genoux sur le bord de la Seine...

Jeannette eut le délire toute la nuit. Son amie, la modiste, ne la voyant pas venir le lendemain, vint savoir de ses nouvelles. Elle trouva Jeannette en proie à une fièvre ardente; elle avait auprès d'elle la femme de ménage qui lui faisait boire de l'eau chaude et assurait qu'elle avait gagné un gros rhume à courir le soir.

(La suite au prochain numéro.)

sur-Aube. — Fête de la *careto ramado*, à Maillane (Bouches-du-Rhône). — Doubrowski (suite). — Gazette du palais. — Fête de la Fontaine, à Château-Thierry. — Fête de Saint-Étienne : concours musical du 20 juillet. — Château du comte Slizien, près de Slonim (Lithuanie). — A travers l'Exposition de Londres. — Histoire de la littérature française.

**Gravures :** S. A. I. la princesse Marie-Pie, fiancée à S. M. le roi de Portugal. — Bal donné à Guildhall par la municipalité de Londres : salon de réception ; — la salle de bal ; — buffet d'une galerie basse sous la salle de bal. — Petite guerre exécutée sous le commandement du duc de Cambridge au camp de Wimbledon. — Nouveau système de cuisine au camp de Wimbledon. — Statue de Camoëns, à Lisbonne. — Inauguration du chemin de fer de Troyes à Bar-sur-Aube. — Fête de la *careto ramado*, à Maillane. — Fête de Jean de la Fontaine, à Château-Thierry. — Fête de Saint-Étienne : défilé des orphéonistes sur la place de l'Hôtel-de-Ville. — Château du comte de Slizien aux environs de Slonim (Lithuanie). —

Magasins de M. Piver, boulevard de Strasbourg ; — ateliers de fabrication. — Carte du chemin de la Vera-Cruz à Mexico. — Rébus.

**Marché de Saumur du 2 Août.**

Froment (hec. de 77 k.)	21 49	Huile de lin	31 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k.	20 63	Paille hors barrière	36 46
Seigle	10 50	Foin	60 76
Orge	9 50	Luzerne (les 750 k.)	62 40
Avoine (entrée)	9 30	Graine de trèfle	—
Fèves	15 20	— de luzerne	—
Pois blancs	26 80	— de colza	29 —
— rouges	20 —	— de lin	27 —
Cire jaune (30 kil)	170 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ordin.	60 —	(l'hectolitre)	—
— de chenevis	30 —	— cassées (30 k)	—

**COURS DES VINS (1).**

Coteaux de Saumur 1861	1 <sup>re</sup> qualité	240 à 250
Id.	2 <sup>e</sup> id.	125 à »
Ordin., environs de Saumur, 1861	1 <sup>re</sup> id.	115 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	105 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

Saint-Léger et environs 1861	1 <sup>re</sup> id.	140 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	105 à »
Le Puy-N.-Dame et environs, 1861	1 <sup>re</sup> id.	105 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	100 à »
La Vienne, 1861		80 à 90

**ROUGES (5).**

Souzay et environs 1861		120 à 125
Champigny, 1861	1 <sup>re</sup> qualité	230 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	125 à 140
Varrains, 1861		113 à 120
Bourgueil, 1861	1 <sup>re</sup> qualité	130 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	140 à »
Restigny 1861		155 à »
Chinon, 1861	1 <sup>re</sup> id.	140 à 120
Id.	2 <sup>e</sup> id.	108 à »

**BOURSE DU 2 AOUT.**

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 68 90.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 97 70.

**BOURSE DU 4 AOUT.**

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 68 80.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 97 75.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etudes de M<sup>r</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M<sup>r</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**VENTE**

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 10 août 1862, à midi, En l'étude dudit M<sup>r</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, place de la Bilange,

**DES BIENS**

Sis au Petit-Puy, commune de Saumur,

Dépendant de la succession de M. JOUANNEAU, ancien avoué à Saumur.

Mises à prix.

- 1<sup>re</sup> Une maison et dépendances ..... 1,200 »
  - 2<sup>e</sup> Une cave ..... 300 »
  - 3<sup>e</sup> Six ares 80 centiares de jardin et pâture ..... 200 »
  - 4<sup>e</sup> Cinquante-deux ares 53 centiares, aux Varennes, en terre et vigne, en deux lots, par moitié, chaque lot ..... 825 »
  - 5<sup>e</sup> Trente ares 29 centiares de vigne, aux Varennes ..... 1,000 »
  - 6<sup>e</sup> Le clos de Montcartier, contenant 1 hectare 50 ares 87 centiares, de terre et vigne, en quatre lots, chaque lot ..... 1,200 »
  - 7<sup>e</sup> Le clos de la Croix, terre et vigne, contenant 1 hectare 81 ares 14 centiares, en quatre lots de chacun ..... 1,875 »
- Dressé à Saumur, le 22 juillet 1862.  
CHEDEAU.

Etude de M<sup>r</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Ou à louer,

UNE MAISON, à Saumur, à l'angle de la rue Beaurepaire et de la rue des Potiers ;

UNE MAISON, à Saumur, rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 3.  
S'adresser audit notaire. (581)

**A VENDRE**

UN CHEVAL ARABE

Agé de 10 ans, pouvant s'atteler.  
S'adresser à M. HUAU, vétérinaire en 2<sup>e</sup> à l'Ecole de cavalerie. (377)

Etude de M<sup>r</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 10 août 1862.

**LE CLOS VIOLETTE**

Contenant 38 ares, avec petite chambre, près Nantilly, dépendant de la succession JOUANNEAU. (382)

**A VENDRE**

MAISON AVEC JARDIN,

Rue de la Basse-Ile, n<sup>o</sup> 18, près de la Gare,

Comprenant quatre pièces au rez-de-chaussée, quatre au premier et mansardes sur le tout.

S'adresser à M. ROLAND, place Saint-Nicolas, à M. MARCHAND, dans la maison, ou à M<sup>r</sup> CLOUARD, notaire à Saumur. (368)

**BEAUX FAISANS ARGENTÉS,**

Gros et Petits,

**A VENDRE**

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Présentement,

UNE MAISON, avec jardin, sise rue de la Petite-Bilange, 17 bis.

S'adresser à M. RIVIER qui occupe la maison, ou à M<sup>r</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (271)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1863.

UNE MAISON, au Pont-Fouchard, occupée par M<sup>me</sup> Aubelle.

S'adresser à M<sup>me</sup> AUBELLE. (528)

**A LOUER DE SUITE**

UN PETIT JARDIN bordant la Loire, planté d'arbres chargés de leurs fruits.

S'adresser à M. JAGOT-GRAYIER, rue de la Visitation. (378)

M<sup>r</sup> PETILLEAU, notaire à Chinon (Indre-et-Loire), demande un PRINCIPAL CLERC, capable. (379)

**AVIS IMPORTANT**

**VINAIGRE E. COUDRAY A LA VIOLETTE**

Se méfier des nombreuses imitations vendues sous le titre de Vinaigre à la Violette et refuser comme entaché de faux tout Flacon non revêtu de ma Signature et de ma Marque de Fabrique.

E. Coudray

**A VENDRE UN CHEVAL**

Demi-sang anglais, bai, âgé de 3 ans 1/2, bien dressé à la voiture, propre à devenir un cheval de course.

Il serait échangé contre une jument poulinière.  
S'adresser au bureau du journal.

**M. DUVAU-GIRARD fils, De Saumur,**

Prévient MM. les propriétaires qu'il a, comme l'an passé, un dépôt de SOUFRE pour la vigne. Le prix est de fr. 55 le sac de 100 kilos, rendu dans une gare quelconque du département. (364)

**COMPTOIR D'HORLOGERIE DE GENÈVE.**

ORIGINE ET QUALITÉ GARANTIES.

**Horlogerie en tous genres.**

Chronomètres à répétition, montres d'observations à quantième perpétuel, de précision, etc., livrés avec un certifié de l'Observatoire; montres à secondes fixes ou indépendantes, à riches décorations avec ou sans peintures fines, portraits ou pierreries; montres pour mariage, souvenirs, étrennes, etc.

**Horlogerie courante et soignée.**

Toutes ces montres sont établies ou finies à Genève, repassées en second, réglées, prêtes pour la poche.

Spécialité de boîtes, tabatières et nécessaires-musique de toutes dimensions.

Le Comptoir reprend toutes pièces ne satisfaisant pas l'acheteur. Les demandes de renseignements doivent être adressées à M. A. PICHAT, représentant du Comptoir, 15, rue des Potiers, à Saumur, dépositaire d'un nombreux assortiment de montres et boîtes à musique. (260)

**M. GARREAU-MURAY,**

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

**CAFÉ DES GOURMETS**

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

**AVIS IMPORTANT.**

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 5 centimes. Résultats : 1<sup>o</sup> vive et transparente coloration; 2<sup>o</sup> économie de moitié; 3<sup>o</sup> qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

**CHOCOLAT DES GOURMETS**

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus-hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

**TAPIOCA DES GOURMETS**

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féculé, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, très-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le